

Décision

Générale

colonial

Décision n° 792 du 15 juin 1953 :

n° 792

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 juin 1953

Numéro JO

n° 8 du 01/07/1953

Date du numéro

1 juillet 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Mouzon (Charles), Administrateur en chef 1er échelon de la F.O.M. attendu de la Métropole, est nommé Commandant du Cercle de Djibouti, en remplacement de M. Grandperrin, Administrateur 3e échelon de la F.O.M, titulaire d'un congé administratif. M. Mouzon est nommé président du Tribunal du 2e degré. Avant d'entrer en fonctions, M. Mouzon prêtera serment, conformément à la loi. La présente décision aura effet pour compter de la date d'arrivée à Djibouti de M. Mouzon.